



06 AVRIL 2023

## RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

---

**Le conseil municipal s'est tenu le mercredi 5 avril à l'Hôtel de Ville. Voici l'intégralité des interventions du groupe "Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune".**

### **Attribution des subventions 2023 aux associations - Cédric Vernet**

"Sur ce rapport les années se suivent et se ressemblent à la différence que nous refuserons cette fois cette politique arbitraire et illisible de soutien - ou d'absence de soutien - à nos associations. Illisible d'ailleurs au point - et Monsieur Bergeret pourra en témoigner - que nous avons dû nous munir d'une loupe pour étudier les tableaux d'attribution lors de la commission thématique.

Le rapport que vous nous proposez ce soir constitue un coup dur pour notre tissu associatif, déjà privé de la possibilité d'organiser des vide greniers, dans un contexte d'inflation galopante et de hausse de la masse salariale et des charges liées à la crise énergétique.

Monsieur le Maire, depuis le début de ce mandat nous vous appelons à de la clarté quant à l'attribution des subventions aux associations. Vous évoquez dans le rapport un groupe de travail subvention réuni le 16 mars. Nous avons salué cette initiative l'an passé. Mais la concertation n'aura pas duré bien longtemps et déjà au bout d'un an, les recommandations de ce groupe (et donc de vos services et de vos adjoints) ont été retoquées au moment où elles sont arrivées sur votre bureau.

Comprenez que ce que nous dénonçons une nouvelle fois c'est la méthode. Nous découvrons que certaines associations voient l'intégralité de leur demande acceptée, d'autres seulement une partie, d'autres pas du tout sans qu'aucune ligne d'explications ne viennent nous éclairer sur les raisons de ces choix. Une politique de soutien aux associations doit s'accompagner d'un règlement d'attribution des aides, c'est ce que d'autres collectivités font car ça rend lisible les objectifs poursuivis par la commune et non, ce n'est pas de la paperasserie administrative comme vous me le rétorquez chaque année.

Je ne prendrai ici que 2 exemples mais ils sont nombreux :

- **Le centre social** : projet d'animation qui concerne tout de même 250 seniors. 11 700 € demandés. 3000 € accordés. J'ose imaginer que les demandes de nos associations sont motivées, votre réponse elle ne l'est pas et ne correspond à aucune réalité économique.
- **L'école de musique** : Elle fait face à d'importantes difficultés financières liées à la baisse de ses effectifs après le COVID mais aussi à un budget composé de plus de 90% de salaires : 110 000 euros demandés en fonctionnement. 75 000 € proposés ce soir.

Alors je sais, je connais vos arguments, vous avez dit aux associations que si jamais elles venaient à avoir des difficultés, il y aurait une clause de revoyure et que vous ne les laisserez pas tomber. Vous êtes donc ce capitaine de bateau qui pousse ses passagers à l'eau en leur garantissant que vous restez dans les parages au cas où il fallait leur envoyer un gilet de sauvetage. Avouez que ça ne donne pas vraiment envie de partir en croisière avec vous ...

Mais comment voulez-vous, dans ce cadre, que nos associations soient en confiance, pour développer de nouveaux projets, ou mieux revoir leurs politiques tarifaires pour être accessibles au plus grand nombre ? Car c'est bien de ça dont il est question, de justice et d'égalité face aux activités associatives ouvertes à nos concitoyens. Mais ce dont il est question aujourd'hui, c'est même de la pérennité de certaines associations majeures de notre commune qui sont soit en péril soit vont devoir abandonner quelques-uns de leurs projets.

Pour finir, je voudrais citer les mots de cette habitante de Tassin qui nous a mis en copie d'un mail adressé à l'Ecole de Musique et son témoignage vaut tous les discours. Je cite.

*« Je suis au regret de lire les difficultés de votre école de musique face à l'inflation et au manque de soutien des politiques locales. [l'intro en dit déjà long sur le manque de concertation que vous avez pu avoir avec eux !]*

*Concernant l'inscription de mon fils, je tiens à vous alerter que je ne peux plus faire face à une telle activité pour l'an prochain. Je suis aussi au regret de constater que la musique reste un art pour les personnes aisées et par conséquent pas ouvert à tous les foyers. C'est regrettable que face à la culture nous ne soyons pas tous égaux. Les pouvoirs publics peuvent aussi en prendre conscience, en tout cas ça serait un grand pas en avant.*

*Nous sommes finalement tous dans le même bateau »*

Fin de citation et décidément, encore une histoire de bateau, j'espère, mes chers collègues que vous n'aurez pas eu le mal de mer en m'écoutant.

Notre groupe refusera donc d'écoper pour que votre navire échappe au naufrage, c'est pour cette raison que nous voterons contre votre politique envers nos associations.

## **Acquisition de la parcelle BH 230 sise 12 impasse du Grand Pré - Benoit Ferrand**

Il y a de nombreux points dans notre conseil municipal qui ne sont sujets ni à débat, ni à contestation. Mais, et alors que c'est l'avant dernier point de notre conseil, celui-ci nous semble mériter un complément d'éclairage.

L'objet dont il est question nous a été succinctement présenté en commission autour d'un débat qui fut tout aussi succinct. Ce soir, à titre personnel comme au nom de notre groupe, je continue à m'interroger sur cet achat.

Je m'interroge d'autant plus qu'en commission, ce projet nous a été présenté comme une acquisition à but pédagogique pour, je cite, « sensibiliser à l'environnement » et « découvrir la richesse de la biodiversité aquatique ». Il était même question de conserver la maison et de la baptiser des noms de Felix et André Goutorbe, bâtisseur sans permis et résident non occupant de cette maison.

En commission, notre groupe s'est tourné vers monsieur Gautier pour comprendre comment on pouvait encourager la découverte de la biodiversité aquatique sans accéder au ruisseau ? ou encore comment on pouvait transformer en lieu pédagogique une maison sans eau ni électricité ne pouvant accueillir du public ? Las de nos interrogations, et certainement mal à l'aise pour nous expliquer l'inexplicable, la brève séquence se termina par un « de toute façon c'est comme ça, fin de la discussion ». Ce soir-là et alors que je venais de passer à 49,3 semaines de mon mandat d' élu, j'ai pris bonne note de cette remarque.

Monsieur le maire, les commissions sont l'unique rendez-vous d'échanges, et nous en sommes repartis frustrés. Il ne nous reste donc que le conseil municipal pour nous exprimer sur cet objet et souligner que non seulement ce projet n'a pas été partagé, peut-être même pas au sein de votre groupe, mais qu'en plus l'objet présenté en commission n'est pas celui que vous nous exposez en conseil municipal.

De projet pédagogique il n'y a plus.

De maison non plus d'ailleurs.

Désormais il faudra la détruire pour laisser place à une pépinière. Quel revirement en quelques jours !!

Ce changement démontre que ce n'est pas un projet précis qui a guidé cet achat, mais que c'est certainement l'achat qui ouvre désormais la réflexion et vous contraint à présenter un projet.

Mais en fait, un achat pour quoi faire. Quelle est l'urgence de cet achat s'il n'y a pas de projet concret et réfléchi ? Qu'auraient été les conséquences de laisser en l'état la parcelle et la maison ? qui parmi nous ce soir s'est réellement rendu sur place pour voir de quoi il s'agissait ?

Grâce aux données publiées par la Direction générale des finances publiques et disponibles sur le site des demandes de valeurs foncières, j'ai pu comparer la valeur de cette acquisition. Au regard de transactions foncières similaires, pour une même période et pour une situation géographique comparable, la valeur de marché serait, au mieux, de 1.500€. Loin des 120.000€ négociés. Chers collègues, avez-vous bien conscience que l'on nous demande de valider l'achat d'un champ situé en zone inondable pour un prix 100 fois supérieur à sa valeur de marché ?

Chers collègues, comme nous tous, vous attachez certainement une attention particulière aux deniers de la commune. Alors ne pensez-vous pas que ce montant est au-delà du raisonnable ? Les presque 150.000€ du projet (puisqu'il faudra détruire la bicoque) n'auraient-ils pas pu profiter aux travaux d'économie d'énergie de nos bâtiments communaux, à la rénovation ou à l'acquisition de jeux pour les parcs où jouent nos enfants, ou à tout autre achat plus utile ?

Chers collègues, il me semble également incorrect de dire que la commission du 22 mars dernier a pu émettre un avis sur cet objet car ce n'est pas celui qui nous est présenté ce soir.

Il est tout aussi regrettable que le rapport présenté à ce conseil municipal ne mentionne pas certaines informations rapportées en commission. Ainsi nous savons désormais que depuis le 11 janvier 2022, oui 2022, un accord a été acté par la mairie avec la propriétaire. Pourquoi avoir gardé ce projet secret si longtemps ?

Ce qui est encore plus surprenant c'est que cet accord passé il y a plus d'un an implique l'absence de condition suspensive dans le compromis de vente. Pourquoi avoir supprimé ces informations du rapport ? La ville se serait-elle engagée financièrement sans que le conseil municipal n'ait donné son aval ?

En plus de l'incompréhension déjà soulevée en commission et rappelée devant vous ce soir, nous pourrions presque ajouter le soupçon quant à l'utilisation de ces fonds.

Chers collègues, nous avons tous conscience du contexte économique actuel.

Quand nous demandons à certains de faire des efforts, comme c'est le cas pour les associations de la commune, quand nous nous définissons comme des élus responsables, alors nous devons nous interroger sur les réelles motivations qui ont guidé cet achat.

Monsieur le maire, chers collègues, pour que chacun puisse s'exprimer en son âme et conscience sur cet objet, nous demandons que le vote sur cette délibération soit réalisé à bulletin secret.

## Questions orales

Déposées en vertu de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil municipal

### **Question 1 : évolution de la dénomination du groupe scolaire public du Parc de la Raude - Yves Méjat**

Notre pays est confronté depuis de nombreuses années à la perpétration d'actes terroristes ainsi que de crimes de haine, qui sont le fruit à la fois de personnes isolées comme de réseaux et groupuscules qui peuvent frapper à tout moment.

Au-delà des moyens déployés par l'État et les collectivités pour démanteler ces actions avant qu'elles ne soient commises, il est aussi primordial et nécessaire pour eux d'entretenir la mémoire de celles et ceux qui en ont été victimes, en organisant les hommages qui leurs sont dus, mais aussi en concevant des lieux dédiés au souvenir, afin que nous restions toujours vigilants et conscients de cette situation.

Cette responsabilité des pouvoirs publics est d'autant plus forte lorsque ces crimes touchent des serviteurs de l'État, qui plus est dans l'exercice de leur fonction.

Il y a un peu plus de deux ans, vous avez fait le choix de baptiser l'école qui prendra place sur le site du "Parc de la Raude", du nom de Samuel PATY, professeur lâchement assassiné à la sortie de sa classe.

Agnès LASALLE, également professeur, a quant à elle été poignardée à mort par un de ses élèves, sur son lieu de travail, il y a à peine quelques semaines.

Pourriez-vous envisager, à l'instar de l'école Berlier Vincent, dont la dénomination est en fait composée des deux noms de famille accolés de Tassilunois mobilisés durant le premier conflit mondial, de baptiser la future école du "Parc de la Raude" du nom de "Groupe scolaire Paty - Lasalle", afin de rendre hommage à ces deux enseignants et perpétuer leur mémoire, ainsi que la teneur des actes dont ils ont été victimes en raison de leur statut ?

## **Question 2 : devenir du Stade du Sauze - Julien Ranc**

Il y a un peu plus d'un an, les différents espaces en dur du site du Stade du Sauze ont été victimes d'un incendie.

Ce dernier a eu, nous nous en souvenons tous, à la fois des conséquences matérielles mais aussi humaines, puisque le gardien de l'équipement, ainsi que sa famille, ont dû être relogés du fait des ravages provoqués dans leur domicile.

Malgré plus d'une année écoulée depuis, l'annonce d'un vrai projet de "refonte" des usages du site, a l'air de peiner à voir le jour.

Si la "réponse type" apportée jusqu'alors aux élus que nous sommes comme à nos concitoyens est que la commune est toujours en négociation avec les assurances, cette négociation est désormais achevée comme nous l'avons constaté lors de cette séance.

Sous le précédent mandat, vous aviez fait adopter par votre majorité un plan de développement des équipements sportifs, qui prévoyait une toute autre destination au Stade du Sauze et peut-être même des constructions neuves.

Comptez-vous respecter le plan de développement des équipements sportifs décidé par votre majorité et, si oui, quel choix avez-vous fait pour le futur du site ? Sous quel délai et avec une enveloppe composée de quel montant ?

## **Question 3 : coût du futur dossier publié dans Lyon People - Julien Ranc**

Lors de votre cérémonie des vœux au mois de janvier dernier, vous avez indiqué aux participants et en présence de son rédacteur en chef Marc POLISSON, qu'un dossier paraîtrait en 2024 sur le patrimoine de la commune au sein d'un numéro dédié du magazine *Lyon People*.

Le modèle économique de cette publication est tout à fait transparent puisqu'étant distribué au grand public gratuitement via un réseau de points de mise à disposition ou de commerçants, *Lyon People* repose exclusivement sur les revenus issus de la publicité, des couvertures photographiques d'événements d'entreprises et enfin d'opérations de publi-reportage ou de publi-rédactionnel.

Pour les néophytes, le publi-rédactionnel est un mode de communication qui joue avec les apparences, puisqu'il s'agit d'articles qui, en reprenant les codes d'un contenu journalistique comme un reportage terrain ou un test de produit, sont intégrés dans une publication alors qu'ils ont été en réalité financés par un client. Cette publicité à peine

déguisée puisque tout à fait légale est donc bien entendu rédigée en glorifiant ledit client et/ou ses actions, sans quoi, elle n'aurait que peu d'intérêt pour ledit client.

Bien que le patrimoine de notre commune soit effectivement exceptionnel et à valoriser, sachant que la page de publi-rédactionnel dans *Lyon People* est indiquée au tarif de 3490 euros hors taxe sur leur site internet

(<https://www.lyonpeople.com/annonceurs-lyonpeople>), pourriez-vous nous indiquer d'une part combien de pages avez vous prévu d'acheter dans ce magazine pour constituer le "dossier patrimoine" de la commune et/ou le tarif qui vous a été proposé pour rédiger et publier ce dossier ?

Au-delà de l'aspect financier, plusieurs questions d'ordre légal et éthique s'imposent à nous en raison de votre choix.

Ainsi, pourriez-vous nous indiquer si une mise en concurrence via, a minima, des demandes de devis à différents médias locaux pour du publi-rédactionnel, a été opérée ou non ?

En effet, il est permis de douter et de s'interroger quant à la neutralité de votre choix, quand on remarque que votre directrice de cabinet, Alexandra CARRAZ-CESELLI, publie tous les mois une chronique dans *Lyon People* au titre de sa présidence de l'association *Les Lyonnaises*, comme par exemple pour le mois de mars, un entretien avec l'ancienne Miss France Sylvie TELLIER.

Plusieurs articles sur Tassin la Demi-Lune ont aussi été publiés depuis cet été dans *Lyon People* et nous souhaiterions savoir s'ils ont été rédigés à votre demande donc rémunérés ou à titre gratuit ?

### **Les élus du groupe Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune**

Julien RANC, Laurence du VERGER, Franck-Alain JOLY, Marielle MARGERI, Yves MEJAT, Martine ESSAYAN, Cédric VERNET, Benoît FERRAND